

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

France Travail – Situation des entreprises locales sur le chantier de Condom

David TAUPIAC, Député du Gers, a interpellé aujourd'hui Monsieur le Ministre du Travail et des Solidarités, Jean-Pierre Farandou, lors d'une question orale au Gouvernement, sur la situation préoccupante des entreprises locales du bâtiment qui sont intervenues sur le chantier des nouveaux locaux de France Travail à Condom.

Ces entreprises font face à des impayés importants suite au redressement judiciaire du promoteur ESSOR :

- Bâti C Gers : 55 000 €
- Dieuzaide TP : 50 000 €
- Rotgé Bâtiment : 143 000 €
- Cunha et Castéra : 45 000 €

« Alors oui, France Travail est impacté, mais ces entrepreneurs et leurs salariés qui risquent de se retrouver demandeurs d'emploi sont les vraies victimes de cette situation », a souligné David TAUPIAC.

Le Ministre a indiqué qu'aucune solution juridique ne permet actuellement de régler cette situation, mais le Député insiste : on ne peut pas laisser ces entreprises locales dans l'impasse.

Depuis le début de cette situation, David TAUPIAC s'est pleinement mobilisé pour défendre ces PME :

Organisation de réunions à la préfecture du Gers puis à Paris avec les services de l'État, le ministère du Travail, la Fédération BTP et les entreprises concernées.

Rencontre avec le directeur général de France Travail pour explorer toutes les solutions possibles.

David TAUPIAC rappelle que la protection des entreprises locales et des emplois qu'elles créent est une priorité et s'engage à poursuivre ses actions pour obtenir des mesures concrètes rapidement.

Il a terminé son intervention en appelant France Travail à faire preuve d'une gestion plus prudentielle du montage juridique des dossiers de construction de ses projets immobiliers afin d'éviter que de telles situations ne se reproduisent au détriment d'entreprises du bâtiment qui doivent par ailleurs faire face à d'autres difficultés conjoncturelles.